

REGLEMENT

Lo BOSC'A TRAIL est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement suivant :

Article 1 : L'organisation

L'association ARBUS RUNNING, association régie par la loi 1901, organise la 5ème édition du BOSC'A TRAIL les 11 et 12 mai 2019.

Article 2 : Participation

Course ouverte à tous, licenciés ou non. Autorisation parentale pour les – 18 ans. Conformément au règlement FFA, pour participer à la course de 17 km, le compétiteur devra avoir fait ses 18 ans pour le jour de la course.

Article 3 : Inscriptions

Tarifs :

- Lo Trail de Nueit (nocturne de 10 km du samedi) : 10 €
- Lo Bosc'a Trail (17 km du dimanche matin) : 12 €
- Lo Challenge (Nocturne + 17 km du dimanche matin) : 20 €
- Lo Trail découverte (5,5 km non chronométré le dimanche matin) : 5 €

Inscriptions : voir détails sur le site www.arbus-running.fr ou sur Pyrénées Chrono
Possibilité de s'inscrire sur place le samedi 11 mai (à partir de 20h00) et dimanche 12 mai (à partir de 8h00)

Article 4 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer à la salle des fêtes d'Arbus le samedi à partir de 20h00 et le dimanche à partir de 8h00.

Article 5 : Déroulement des épreuves

- Départ 10 km nocturne le samedi 11 mai à 21h00 (lampe frontale obligatoire),
- Départ 17 km le dimanche 12 mai à 9h30,
- Départ du Trail découverte le dimanche 12 mai à 9h35,
- Départ de la course enfants à 10h15.

Tous les parcours ont un départ et arrivée communs devant la mairie d'Arbus.

Balisage : Il sera effectué avec de la rubalise fluorescente et des panneaux indicateurs, présence de signaleurs à l'intersection des routes.

Ravitaillements :

- 10 km course : 1 ravitaillement au 6ème km et à l'arrivée.
- 17 km course : 1 ravitaillement au 6ème km, 8ème km, 14ème km et à l'arrivée.

Douches : Des douches hommes/femmes seront à la disposition des concurrents sous la tribune du stade municipal.

Article 6 : Challenge

Pour les concurrents participant à la course nocturne et à la course de 17 km, l'addition des résultats des deux épreuves donnera un classement final le dimanche matin.

Il n'y aura pas de classement Homme ou Femme, une règle d'équité est mise en place pour faire un classement unique.

Pour qu'il y ait une équité Homme/Femme, nous enlèverons 8 minutes pour les concurrentes féminines et pour chaque course.

Article 7 : Matériel imposé aux participants/Esprit du Trail

Matériel obligatoire : Pour la course nocturne, une lampe frontale est OBLIGATOIRE.

Le matériel suivant est conseillé aux participants : système d'hydratation de contenance minimum 0,5 l, couverture de survie, sifflet, veste imperméable, téléphone portable.

Respect des propriétés traversées et de l'environnement : Nous vous demandons de respecter les clôtures et de ne pas jeter vos déchets dans la nature.

Article 8 : Port du dossard

Le dossard doit être impérativement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course.

Une puce pour le chronométrage sera collée sur le dossard et devra nous être remise à la fin de l'épreuve.

Attention, les concurrents participant au Challenge devront conserver leur dossard pour les deux courses.

Article 9 : Assurance

Un contrat responsabilité civile est souscrit et couvre toutes les épreuves.

Les coureurs devront obligatoirement présenter :

- leur licence : FSGT, FFA, UFOLEP, UNSS, FSCT ou FFTRI sur laquelle est mentionné « apte à la course ou à l'athlétisme en compétition ».

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état ou une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

Article 10 : Secours, sécurité et assistance

Liaison radio permanente, des signaleurs seront positionnés à chaque carrefour. Un véhicule de secours à victime assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti des épreuves. Un médecin sera posté au départ et à l'arrivée des épreuves.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes qui pourraient apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels.

Article 12 : Récompenses

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes des deux courses au classement au scratch. Le Challenge sera également récompensé.

Tous les participants auront un lot à l'arrivée.

Article 13 : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.